

[Question écrite concernant les avancées réalisées en rapport avec le Handistreaming dans le cadre de vos compétences](#)

Monsieur le Ministre,

La Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les Commissions communautaires commune et française ont adopté chacune une réglementation "Handistreaming". Le "Handistreaming" peut être défini comme la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques des pouvoirs publics bruxellois. Ainsi, le gouvernement bruxellois doit adopter, dans tous les domaines, des réglementations et mesures facilitant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Ministre j'aimerais faire le point concernant l'application de l'ordonnance "Handistreaming" dans le cadre de vos compétences propres:

- Des réflexions ou initiatives prenant en compte le handicap ont-elles été initiées ? Si oui, lesquelles précisément ?

- En ce qui concerne votre cabinet, avez-vous reçu des candidatures de personnes souffrant d'un handicap et l'ayant mentionné ? Si oui, combien ? Ce nombre est-il en augmentation par rapport aux années précédentes ? Combien de personnes porteuse d'un handicap y travaillent ?

- Procédez-vous systématiquement à une évaluation de la dimension de handicap lors de l'élaboration de toutes vos réglementations? Une évaluation du "Handistreaming" est-elle jointe systématiquement aux premières lectures de tous les projets d'arrêtés et d'ordonnances relevant de vos compétences?

Je vous remercie pour vos réponses.

[Réponse](#)

Madame la Députée,

A ce jour, je n'ai reçu aucune candidature d'une personne porteuse d'un handicap ou s'étant signalée comme telle et n'ai donc engagé aucune personne porteuse d'un handicap dans mon cabinet.

Quant aux initiatives et réflexions prenant en compte le handicap, il est pour le moment trop tôt pour répondre.

Je veillerai toutefois à prendre en compte le handicap dans mes politiques et au respect de la réglementation relative à l'élaboration des arrêtés et ordonnances.